

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Chez Alma Association Inc.	Numéro de permis 2024032	Date d'inspection Le 31 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Alma		Numéro de téléphone (506) 740-4283	
Adresse 161 boulevard Isidore-Boucher Saint-Jacques NB E7B 1W4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 oct. 2025	31 oct. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite à l'établissement.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 octobre 2025

Date

original signé par
Vadel Sokoundjou Takam

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 octobre 2025

Date